

monarchie à Constitution, qui avait pour représentants naturels les princes d'Orléans. Dieu me garde de les juger aussi ! J'ai longuement servi leur auguste père, et je n'ai jamais pour eux que le respect que je leur dois. Mais les princes d'Orléans ont pris aux pieds de M. le comte de Chambord l'engagement de s'abstenir de toute prétention. La maison de Bourbon se trouvant aussi hors de cause, il restait le jeune successeur de Napoléon, achevant son éducation, chargé de la mémoire encore fraîche de nos désastres. Aussi, Messieurs, après avoir échoué à Frohdsorf, personne n'a essayé de réussir ailleurs, et pendant près de deux années nous avons eu sous les yeux le spectacle monotone et triste de l'impudence des partis s'accusant les uns les autres d'être impossibles, s'observant toujours d'un oeil jaloux, toujours prêts à s'unir contre celui qui aurait l'avantage d'un moment et n'hésitant pas à lui préférer hautement la République. C'est devant ce spectacle que l'Assemblée préférant, si l'on peut dire sans lui manquer de respect, la monarchie, mais reconnaissant son impossibilité, a, dans un sentiment de sagesse, voté la République dans la journée du 25 février. Eh bien, Messieurs, la République votée, que faut-il faire ? Réponds, sans hésiter, une seule chose : s'appliquer franchement, loyalement, à la faire réussir. Quelque avenir qu'on puisse prévoir, il n'y a pas d'autre devoir que celui-là. Je vois bien des gens impatientés de pénétrer cet avenir, et oubliant la fable, imitant les anciens grecs, qui allaient consulter le sphinx ; vous le savez tous, cet animal perfide écouait sans répondre, et, quand on n'avait pas deviné l'énigme, il vous devorait. Ne recherchons pas l'avenir inconnu, consultons le devoir présent, évident, indéniable : la République est votée, et sous peine d'être les plus inconséquents des hommes, il faut, je le répète, la faire réussir.

Faire réussir la République, dira-t-on, c'est bien difficile. Je le reconnais, mais la Monarchie tombée trois fois en quarante ans, est-elle plus facile. Sans doute il dépend des partis monarchiques d'augmenter les difficultés par des résistances ou par une opposition ouverte ou cachée, mais rendront-ils pour cela la monarchie possible ? Non. Les mêmes causes subsistent et subsisteront longtemps.

Supposez que la maison de Bourbon n'ait plus qu'un seul représentant, il resterait les Napoléons, que nous pouvons voir voter à certains jours avec les Bourbons, mais que nous ne verrons jamais régner ensemble. Or, c'est bien assez de deux dynasties pour la guerre civile sans qu'il en faille trois.

La rose blanche et la rose rouge suffisent, il n'est pas besoin d'imaginer une troisième rose créant des difficultés à la République. Ce troisième parti ne rendrait pas la monarchie plus facile. Il ne rendrait possible que le chaos, et, pour finir, il attirerait sur nous les derniers maux de cette fois irréparables.

Quelle est aujourd'hui la situation véritable ? La République n'est plus une question de principe, mais bien une question d'application. C'est là que commentent non-seulement nos devoirs à tous, mais aussi ceux du gouvernement lui-même.

Le pouvoir est resté aux mains des hommes du 24 mai, c'est-à-dire aux principaux d'entre eux. On leur a laissé le pouvoir et on a bien fait, car c'était la seule manière de le laisser sans prétexte fondé d'inquiétude à l'égard du maintien de l'ordre, maintien qui était la grande objection faite à la République. Ce pouvoir, les hommes du 24 mai l'ont conservé, mais c'est à eux de bien considérer l'usage qu'ils en feront.

On me dira : le même fait s'est déjà passé à Bordeaux, lorsque vous avez laissé la République entre des mains monarchiques.

Cela est vrai, mais je vous prie, messieurs, de ne pas oublier qu'au milieu de ces monarchistes il y avait trois ministres républicains, et que tous les autres, pénétrés de la nécessité de la

République, agissaient tous avec une parfaite unité d'intentions et de vues, unité qu'il faut aujourd'hui souhaiter et obtenir des ministres.

Je comprends qu'on soutienne qu'il faut des conservateurs au pouvoir, je l'admets, car j'ai toujours été conservateur, quoiqu'en ait dit mon ancien collègue et ami, M. Magne, que je remercie de la justice qu'il a bien voulu me rendre. Oui, j'ai toujours été conservateur et j'ai toujours voulu le paraître autant que je l'étais.

Mais il faut s'entendre sur ce mot et prendre garde aux interprétations qu'on cherche à lui donner. On établit une classe de conservateurs et l'on dit : Point de radicaux ! D'accord, soit, si par radicaux on entend les partisans de certaines théories économiques, financières ou sociales que les radicaux professent et renonceraient à pratiquer s'ils avaient le pouvoir.

Mais on ne s'en tient pas là ; on repousse d'abord les radicaux personnellement ; puis on repousse ceux qui, sans être radicaux, méneraient le pays au radicalisme par leur manière de faire. De sorte qu'il y a d'abord les radicaux dont il faut se défendre ; puis ceux qui, sans être radicaux, méneraient aux radicaux ; et enfin par voie de conséquences, ceux qui méneraient aux complaisants des radicaux, et continuant ces classifications, on en arrive à n'admettre au service de la République que ceux qui n'ont jamais voulu d'elle et qui n'en veulent pas même aujourd'hui.

Sans doute le pouvoir ne peut pas être une simple compétition de places et une lutte d'ambition ; mais cependant il faut faire servir le gouvernement au moins en partie par ceux qui, n'ayant pas voulu autrefois, en veulent au moins aujourd'hui. Autrement qu'arrivera-t-il ? Nous aurions des fonctionnaires — et, en parlant des fonctionnaires, je n'entends pas cette partie modeste, laborieuse, infatigable de l'administration, cette partie qui a toujours servi admirablement la France, et qui, au lendemain de chaque révolution, est toujours venue reprendre le cours des affaires uniquement pour les enseigner aux nouveaux venus qui les ignoraient, et qui a toujours maintenu invariablement la bonne gestion des services publics, — je parle des fonctionnaires politiques, changeant avec la politique, et en étant la représentation aux yeux des populations ; nous aurions, dis-je, des fonctionnaires qui n'osent pas même prononcer le nom du gouvernement qu'ils servent, à qui, par exemple, c'est miracle d'arracher le mot République, qui parlent seulement de la France, non sacré cher à tous ! qu'il est toujours à propos de prononcer, mais qu'il ne faudrait pas prononcer uniquement pour n'avoir pas à en prononcer un autre !

Ce n'est pas ainsi, Messieurs, qu'on rallie les populations incertaines, soupçonneuses, et qu'on se fait suivre par elles !

On s'expose, en agissant de la sorte, à offrir au pays un gouvernement incertain, tiraillé, émigratoire, dans lequel on cherche, sans la trouver, la pensée qui le dirige.

Du reste, les élections approchent, il appartient à la France d'imprimer au gouvernement l'unité de vues et d'action dont il a absolument besoin.

Que la France, agissant avec discernement et se gardant de l'esprit d'exclusion, — car les gouvernements exclusifs sont stériles, — que la France accueille tous les hommes qui ont su prendre leur parti et se garde de ceux qui, républicains au jour du scrutin, se hâtent, dès le lendemain, d'expliquer leur profession de foi par l'article de nos lois constitutionnelles qui stipule la révision.

Qu'en abordant les urnes électorales, la France n'oublie par qu'elle a son système financier à compléter, ses lois militaires à revoir, — celles qui sont fautes ne sont pas toutes bonnes, — ses traités de commerce à renouveler, l'enseignement public à développer sur les bases de la société moderne.

qui précéderent le meurtre de votre femme Mercédès, jusqu'à votre fuite... — Je ne fuyais pas la justice, je tentais d'échapper à mes bourreaux.

Rosalès reprit sans avoir paru l'entendre : — Par une loi fatale, dont la source est sans doute dans les remords, tout criminel revient à son point de départ... Une attraction étrange, mais infaillible, le rappelle où il versa le sang. On dirait que les anges vengeurs le traînent sur le lieu du meurtre, et qu'il faut au Seigneur cette satisfaction... L'histoire de presque tous les assassins nous montre la vérité de cette allégation. Le remords se manifeste non-seulement au-delà de l'âme bourlée, mais encore dans les actes extérieurs du coupable... Il faut qu'il prenne la nature à témoin de son crime, qu'il le crie aux échos même incapables de le comprendre, ou, comme vous, il cherche les traces sanglantes du drame dont il fut le sinistre héros !

— Je suis innocent, répondit Alonso Cano d'une voix douce.

— Si vous aviez été innocent, auriez-vous vu le tribunal qui vous appelait à sa barre ?

— Je voulais laisser à la Providence le soin de démasquer le vrai coupable.

— L'agitation produite par les remords dont je vous parlais a été si vio-

lente, qu'afin de n'avoir point à rougir devant l'ami, le confident de votre nouvelle vie à Valence, vous avez choisi Milagro, qui, lui aussi, fut accusé d'avoir assassiné sa femme ! — Le hasard seul me fit habiter sa maison. Et quand, dans une heure d'épanchement douloureux, il m'eut appris la suspicion terrible qui déshonorait sa vie, je ne me sentis point le droit de le repousser, moi qui avais courbé le front sous une honte pareille. Milagro pouvait avoir été fausement accusé, comme je l'étais moi-même.

(A suivre.)

LA REVUE DES JEUX DE SOCIÉTÉ

Cette revue, unique en son genre, s'occupe spécialement des jeux de société, trop nombreux pour être énumérés ici : des jeux d'esprit, tels que : échecs, dames, jeux de cartes, anagrammes, énigmes, charades, rébus, mots carrés, etc.; des jeux ayant pour base les mathématiques, la physique, la chimie, etc.; de la psychologie et de la mimique; des amusements de salon, art de découper, de modeler en papier, etc.; des jeux d'enfants, de l'architecture amusante; des récréations diverses qui peuvent exercer l'esprit ou donner de l'animation à une conversation; enfin des curiosités de la linguistique, de la littérature, de l'histoire et des sciences.

On le voit, aucun programme n'est plus attrayant, plus pittoresque.

La Revue donne de nombreuses primes. Deux livraisons par mois. — Abonnements : 5 fr. par an. — Adresser les abonnements en mandats-poste ou timbres-poste avec 25 centimes en plus à M. V. GALLET, éditeur, rue Boulevard, 27, à Bordeaux.

taux, n'avaient pas mauvaise grâce à le faire, car tous sont devenus de grands réformateurs, dont l'histoire proclame les bienfaits. Cherchez en Europe un prince qui ne soit pas occupé à réformer ses Etats ? Toutes les nations sont occupées à ces réformes, sauf l'Angleterre, qui, en se donnant dès l'abord la liberté, s'est donnée le germe de toutes les réformes imaginables.

Telle est l'Europe en 1874, si dissimilable de celle de 1815 et même de 1830.

Elle était ligée et y a quarante ans contre les réformes et présentement elle est tout entière réformatrice. Je supplie donc ceux qui croiraient se rapprocher d'elle en résistant à l'esprit du siècle, de comprendre qu'au lieu de se rapprocher d'elle ils s'en éloigneraient peut-être, s'attireraient au lieu de sympathies, des appréhensions; peut-être même du blâme.

On insiste et on me dit : Oui, malgré tout ce que vous alléguer, ces sages princes peuvent être réformateurs, mais ils ne sauraient être des républicains. Je me hâte de le reconnaître, et je ne prétendrai jamais qu'il puisse y avoir des républicains sur les trônes de Russie, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et même d'Angleterre.

Mais croyez-vous donc que ces souverains aient les yeux fermés quand vous croyez les avoir ouverts ?

Vous n'aimez pas la République et plusieurs d'entre vous l'ont votée par raison, par patriotisme. Eh bien, croyez-vous que tout ce vous savez l'Europe ne le sache pas, que les raisons qui vous ont décidés ne lui soient pas connues ? Non, non, elle sait qu'il n'y avait de possible que ce que vous avez fait et vous approuve de l'avoir fait.

Elle sourit quand on lui prête telle ou telle préférence. Elle n'a ni amour ni haine, elle a le souci du repos du monde; elle y tient par intérêt, par humanité, par hauteur de vues, et il y a un changement que vous supposez devoir lui être agréable, qu'elle verrait avec grande inquiétude, parce qu'elle ne le croit ni sensé, ni durable.

Quant à la France, elle l'estime, s'intéresse à elle, souhaite son rétablissement, car elle sent la France indispensable à l'équilibre européen. En voulez-vous une preuve ? Ce printemps, un trouble de cause inconnue s'est produit dans les esprits : des orages de guerre ont envahi toutes les imaginations, et alors l'Europe s'est-elle montrée hostile ou indifférente à la France ?

Loin de là ! Un cri de paix est sorti de tous les cabinets, et la paix a été maintenue par la puissance du sentiment universel. On parle d'alliance ; n'est-ce pas là de la véritable, de la solide alliance, et la seule possible dans l'état présent des choses ? Sans doute, si, par alliance, on entend le concert de deux ou trois puissances unies pour atteindre un but particulier, spécial, intéressé, oh ! sans doute, la France n'a pas, et voulez-vous que je vous le dise, je n'en connais aucune de semblable aujourd'hui.

A ce titre, personne, dans le temps présent, n'est l'allié d'un autre, mais tout le monde est l'allié de tout le monde, pour le maintien du repos des nations et cette alliance vraiment sainte comprend, protège tous les intérêts, et, pour longtemps encore, est la seule souhaitable, la seule possible.

Je résume, Messieurs, ces réflexions peut-être trop longues, mais que votre présence, que les souvenirs que vous me rappelez ont fait jaillir de mon esprit et de mon cœur, et je vous dis :

Le destin, c'est-à-dire un long enchaînement de choses où il entre des fautes qu'il ne faut plus rappeler, le destin a prononcé.

Personne, depuis cinq ans, n'a pu rétablir la monarchie, et l'Assemblée nationale, quoique monarchique, a voté la République. Soyons, conséquents, et tachons de faire de cette République un gouvernement régulier, sage, fécond, et pour cela demandons à la France, pour les élections futures, d'imprimer au gouvernement l'unité de vues dont elle a indubitablement besoin.

Priens surtout cette chère et noble France de ne pas laisser rabaisser, insulté l'immortelle révolution de quatre-vingt-neuf, contre laquelle tant d'efforts sont dirigés aujourd'hui et qui est notre gloire la plus pure et la plus populaire chez les nations, car c'est elle qui, depuis trois quarts de siècle, a fait pénétrer la justice dans la législation de tous les peuples.

Lorsque, en effet, les blancs étaient affranchis par la main d'un sage et pieux prince, lorsque, en Amérique, les noirs voyaient leurs fers brisés par la main d'une grande nation, c'est que l'esprit de quatre-vingt-neuf avait soufflé sur ces régions si lointaines.

Certes, nous avions atteint le comble de la gloire militaire, et cette gloire, un instant éclipse, ne périt point ; mais, si la gloire militaire est un soleil qui se voile quelquefois de nuages, la gloire de la civilisation est un soleil qui ne cesse jamais de resplendir. C'est elle, et j'ai pu le voir chez les nations étrangères, c'est elle qui, toujours restée éclatante même au moment de nos plus grands revers, avait réveillé, en notre faveur, la sympathie de toutes les nations, même les moins bien disposées pour nous. Unissons-nous donc pour conserver cette noble partie du patrimoine national, et, en ce qui me concerne, elle aura toujours pour la défendre les derniers efforts d'une vie qui tend à sa fin, mais qui, jusqu'à son dernier jour, restera fidèle à tous les grands intérêts de la raison et de l'humanité.

LETRES DE PARIS

Paris, 19 octobre 1874.

La polémique sur la question électorale continue plus ardente que jamais et les feuilles radicales multiplient l'injure, les accusations de corruption, les calomnies contre M. Buffet qui s'en montre fort ému, et même à nos yeux, à la tort de ne pas se faire assez énergiquement défendre par ses amis de la presse.

Je ne puis que vous confirmer ce que je vous ai dit ; il est impossible de prévoir quel serait le résultat d'une lutte parlementaire entre les partisans du scrutin de liste et ceux du scrutin d'arrondissement. L'incertitude se justifie d'autant mieux que nous voyons des journaux, comme le Journal des Débats, qui ont soutenu jusqu'à ce jour le scrutin uninominal, se rappeler tout à coup qu'ils avaient accueilli avec quelque empressement un moyen de transaction proposé, il y a quelques mois.

Comme cette question électorale va être l'occasion de débats très animés au parlement et dans la presse, je crois nécessaire de reproduire les deux amendements proposés à titre de transaction entre les partisans des deux modes de scrutin. Voici d'abord celui de M. Francisque Rive et Alfred André :

« Les membres de la chambre des députés seront élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif nommera un député. Les arrondissements dont la population dépasse 100,000 habitants nommeront un député de plus par 100,000 ou fraction de 100,000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas ne seront pas divisés par circonscriptions et l'élection aura lieu par trois scrutins de liste. »

Voici maintenant l'amendement proposé par M. Charles Roland et Paul Jozon :

« Art. 1er. — Chaque département concourt à former la représentation nationale en nommant à l'Assemblée nationale autant de députés qu'il renferme de 70,000 habitants. Toute fraction de plus de 35,000 habitants compte pour 70,000. Toute fraction de 35,000 ou au-dessous ne compte pas. »

« Art. 2. — L'élection a lieu au scrutin de liste par circonscriptions électorales, sans qu'aucune circonscription puisse nommer plus de cinq députés. »

C'est à propos de ces deux amendements que la lutte sera le plus animée. Le premier serait accepté par un certain nombre de républicains dits conservateurs, par des monarchistes ralliés à la République ; le second serait accepté par beaucoup de membres de la gauche.

La question est donc de savoir si l'Assemblée aura à se prononcer simplement entre le scrutin uninominal et le scrutin de liste ; ou si chacun des deux camps adverses, n'osant compter sur la victoire et redoutant une défaite, préférera une transaction.

La solution, croyons-nous, dépendra du centre gauche et du groupe Lavergne. C'est-à-dire des néo-républicains. Pour ces groupes intermédiaires les compromis sont le fond de la République, et les expédients sont plus haut prisés que les principes. Ne soyons donc pas surpris de quelque solution bâtarde.

M. Thiers n'a pas voulu que son discours fut publié avant d'être revu par lui. A proprement parler ce que publie ce soir le Bien Public, l'organe officiel de l'ex-président, ce n'est pas le discours qu'il a prononcé chez M. Deganne en réponse à M. Fourcand, député, mais un autre discours dicté après coup. Peu importe du reste.

M. Thiers a dit ce qu'il a voulu aux invités de M. Deganne ; ce qui nous intéresse, c'est ce qu'il fait publier, revu et corrigé par lui, c'est ce que l'on prend la responsabilité, ce qui reste, comme je vous le disais hier, un programme politique, une réclamation électorale.

Ce qui nous frappe le plus dans le discours de M. Thiers, c'est cette imprudente affirmation que les intransigeants ne sont pas aussi terribles qu'on le dit, et que, s'ils arrivaient au pouvoir, ils se conduiraient mieux qu'on ne le suppose. M. Thiers, en cette circonstance, juge les radicaux comme lui-même. Tant qu'il s'est trouvé dans l'opposition il s'est montré libéral; aussitôt qu'il arrivait au pouvoir il était essentiellement autoritaire; ses opinions politiques, ses principes variaient suivant la situation qu'il occupait. C'est ainsi que son ami, son compère Jules Simon, le philosophe, devenu ministre des cultes, se montrait plein de condescendance pour le clergé.

M. Gambetta n'ira pas à Marseille ; il ne fera pas de discours hors session, il ne répondra pas aux intransigeants Naquet, Madier-Montjau plus que son journal la République française ne réplique aux attaques et aux critiques du Petit Girondin. M. Gambetta veut absolument devenir un bourgeois ; il vise à recueillir l'héritage du petit bourgeois.

Grand tournoi d'éloquence politique à Valence ! M. Madier-Montjau et son lieutenant Naquet organisent une grande réunion à laquelle ils ont convoqué les députés de la Drôme. Ceux-ci, par-ail-lé, ont eu peur de se trouver en mauvaise compagnie, et M. Béranger a refusé l'invitation ; il préfère organiser une réunion privée où il pourra parler à son aise. Ces scrupules me rappellent cette boutade d'un homme politique qu'un député grincheux harcelait d'arguments saugrenus : « Monsieur, finit-il par dire à son interlocuteur, je ne discute jamais qu'avec les hommes de mon opinion. »

Les Variétés donnent ce soir la première représentation de *La boulangère à des écous*, opéra-bouffe en trois actes. Pour la première fois depuis de longues années, Mlle Schneider manquera à une première des Variétés. On sait qu'elle a rompu avec le directeur de ce théâtre qui a été tout honneur de payer 5,000 francs pour se débarrasser d'une pensionnaire difficile.

ETRANGER

ESPAGNE. — Un journal public la dépêche suivante d'origine carliste : « Hendaye, 19 octobre, 12 h. 40. — Le bombardement de Saint-Sébastien continue et l'émigration des habitants est chaque jour plus nombreuse. Les carlistes ont surpris le courrier entre Renteria et Yrun ; ils ont fait six soldats prisonniers. »

BULLETIN ECONOMIQUE

PERFECTIONNEMENTS AUX MACHINES A RETOURNER ET A FILER. — Cette invention a pour objet de diminuer le déchet des machines dans lesquelles les matières travaillées passent entre deux rouleaux, et s'applique spécialement quand le rouleau inférieur est celui qui imprime le mouvement, et que celui supérieur est entraîné par suite du contact de sa surface avec celui du rouleau inférieur.

Le résultat est obtenu en arrêtant le mouvement du rouleau supérieur, et un moyen convenable pour le faire, consiste à soulever le rouleau supérieur et à le soustraire au contact de celui inférieur, au moyen d'un coin effilé ou toute autre pièce convenablement disposée pour être mue entre les rouleaux, de manière à les séparer quand un fil casse.

Le coin est relié à l'une des extrémités d'un levier, dont l'autre est disposée pour être appuyée ou suspendue au fil passant entre deux rouleaux, ou commandée de toute autre manière par ce fil. Tant que celui-ci est intact, le coin est maintenu éloigné des rouleaux ; mais aussitôt qu'un fil casse, le levier, suspendu à ce fil ou commandé par lui, se trouvant libéré à l'une de ses extrémités, le coin est obligé de s'interposer entre les rouleaux agissant sur ce fil, et souève le rouleau supérieur quand l'alimentation cesse.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la nomination du recteur de l'Université catholique de Lille.

Nos lecteurs apprendront également avec plaisir que le personnel des professeurs de la Faculté de droit est complètement organisé. Les professeurs pour les cours des trois années sont prêts.

L'un des anciens professeurs les plus distingués de la Faculté de Douai revient au milieu de nous comme doyen de la Faculté de droit de l'Université catholique de Lille. Il amène avec lui un groupe d'hommes de talent qu'il a lui-même choisis et qui lui apporteront le concours le plus sympathique.

Il en est de même pour la première année de la Faculté de médecine, dit l'Emancipateur.

D'ici peu de jours nous ferons connaître les noms.

Le Journal officiel publie la décision suivante : Le ministre des finances, Vu l'article 40 de la loi du 25 juin 1856, portant que le ministre des finances peut autoriser l'inscription sur certaines classes d'imprimés de mots ou de chiffres écrits à la main, autres que la date et la signature ; Sur le rapport du directeur général des postes,

Décide : Est autorisé sur les livres, journaux, circulaires, avis divers, et en général sur tous les imprimés et objets assimilés, circulant à l'intérieur à prix réduits, l'inscription de simples traits destinés à marquer un mot ou un passage du texte. Paris, le 9 octobre 1875.

M. le garde des sceaux vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire dont il faut louer l'esprit. Jusqu'ici il suffisait qu'une demande d'extradition fut formée par un gouvernement étranger pour que l'individu qui en était l'objet fut mis en état d'arrestation, sans même avoir été entendu, ce qui donnait lieu quelquefois à des erreurs de personnes tout à fait regrettables.

A l'avenir, les individus contre lesquels une demande d'extradition aura été formulée seront recherchés, puis amenés devant un magistrat, qui les interrogera et vérifiera leur identité.

L'extradition ne sera accordée par le ministre de la justice qu'après connaissance prise des pièces de cette enquête préalable.

De même, les individus recherchés à l'intérieur comme contumax comparaitront également devant un magistrat avant d'être l'objet d'un mandat de dépôt. On évitera ainsi, dans l'avenir, des erreurs d'identité semblables à celle qui s'est récemment produite dans la Giroude.

Un décret de M. le Président de la République, en date du 9 de ce mois, approuve l'arrêté du Maire de Lille, du 25 septembre dernier, portant à titre d'hommage public le nom de *Square Bismarck*, à la place de Roubaix.